

MUSIQUE

Mr. PENTZ, former Chairman of the Music Club has informed the Staff Association Executive Committee that the CERN Music Club decided at a General Meeting held on December 1, 1965, to dissolve itself.

The Club's main activity in the past had been the organization of the evening concerts at CERN. Since these concerts were incurring increasing losses, which had to be borne by the Staff Association (through the Director General's Special Fund for Staff activities), the Music Club Committee felt that it could not continue.

However, since the other activities of the Music Club have continued successfully, namely the Record Library and the Lunch-hour concerts of recorded music, the Committee decided that these activities should be maintained. They accordingly decided to reconstitute themselves as the CERN RECORD CLUB.

Mr. HOWIE was elected Chairman of this new club, and the present members of the Record Library Committee were elected as Committee members.

R E C O R D L I B R A R Y

Starting from early in the New Year, there will be some changes in the organization of the Record Library. It was decided at the last general meeting of the Music Club on December 1st, to create a RECORD CLUB to which people would have to belong in order to borrow records from the library. The main advantages arising from this change will be

- 1) easier administration and
- 2) the hope that the creation of a club atmosphere will induce borrowers to take more care of the records - there are still too many records being returned in some state of damage.

The new system will be introduced on Tuesday, 11th January, 1966.

Subscription will be Fr 2.-

Borrowing fee will be 50 ct per record per week.

The borrowing charge will now be the same for the whole life of the record. There will be no membership cards, but each member will be issued with a receipt on paying subscription. If you have any questions or suggestions, then please contact J. M. HOWIE (2892) or any of the Committee members. (A list of the Committee can be found on the record club notice board).

* * *

We shall be ordering some new records early in January and we would like to draw the attention of all borrowers to the suggestion book which is available in the Record Library at all borrowing times. If you have a suggestion for a new record, then write it down in the book and the committee will take note of it. Do please try and recommend specific records though, i.e. description of record and label and number, otherwise it means some research work to find a really good recording of the work.

MUSIQUE

M. PENTZ, ex-président du Club de Musique, a informé le Comité exécutif de l'Association du Personnel que le Club de Musique, au cours de son Assemblée Générale le 1er décembre 1965, a décidé de se dissoudre.

La principale activité du Club de Musique a été, dans le passé, l'organisation de concerts au CERN (en soirée). Comme ces concerts sont devenus, chaque année, de plus en plus déficitaires, ces déficits étant supportés par l'Association du Personnel grâce au Fonds spécial du Directeur Général pour les activités des clubs, le Comité du Club de Musique a jugé qu'il ne lui était plus possible de continuer.

Cependant, étant donné que les autres activités du Club de Musique connaissent un assez grand succès, principalement la discothèque et les concerts de midi (disques), le Comité a décidé que ces activités seraient maintenues. Il a donc décidé de créer un Club du Disque.

M. HOWIE a été élu Président de ce nouveau club et les membres de la Discothèque présents, ont été élus membres du Comité.

DISCOTHEQUE

Dès le début de l'année prochaine, l'organisation de la discothèque subira quelques changements. Lors de la dernière Assemblée Générale du Club de Musique, qui s'est tenue le 1er décembre, il a été décidé de créer un Club du Disque, dont seuls les membres pourront emprunter à la discothèque. On attend de cette réforme les avantages suivants :

- 1) administration plus facile et
- 2) naissance d'un esprit de club qui incitera les membres à prendre plus grand soin des disques dont un trop grand nombre est encore rendu plus ou moins abîmé.

Le nouveau régime entrera en vigueur le mardi 11 janvier 1966.

La cotisation sera de Fr 2.-.

En outre, il sera perçu un droit de Fr 0.50 par disque prêté et par semaine.

Ce droit de prêt restera désormais fixe, quel que soit l'âge du disque. Il ne sera pas établi de carte de membre, mais un reçu sera remis à chacun lors du paiement de sa cotisation. Si vous avez des questions à poser ou des propositions à faire, veuillez vous adresser à J. M. HOWIE (Tél. 2892) ou à un membre du Comité. (La liste est affichée à la discothèque).

* * *

Nous allons commander quelques nouveaux disques au début de janvier et nous voudrions signaler, à l'attention de tous ceux qui en empruntent, le registre des propositions d'achats, qui se trouve à leur disposition à la discothèque, lors des heures d'ouverture. Si vous souhaitez l'achat d'un nouveau disque, veuillez l'inscrire sur le registre et le Comité en prendra note. Vous êtes priés d'indiquer des disques déterminés, en mentionnant titre, catégorie, marque, numéro ; sans quoi, des recherches deviennent nécessaires pour découvrir un enregistrement réellement satisfaisant.